

COMMUNE DE LUNERAY

-SERVICE ASSAINISSEMENT-

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le service assainissement de la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

Le compte administratif 2019 du service assainissement a été voté le 3 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du service assainissement fait apparaître un résultat global de 1 097 305,46 € se décomposant comme suit :

Excédent d'exploitation cumulé :	+ 1 119 359,14 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 5 981,32 €
Restes à réaliser :	- 28 035,00 €

Résultat cumulé :	+ 1 097 305,46 €

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 044 875,36	384 427,72		384 427,72	1 044 875,36
Affectation du résultat		-75 657,72				-75 657,72
Opérations de l'exercice	74 105,83	224 247,33	223 203,55	613 612,59	297 309,38	837 859,92
TOTAUX	74 105,83	1 193 464,97	607 631,27	613 612,59	681 737,10	1 807 077,56
Résultats de clôture		1 119 359,14		5 981,32	0,00	1 125 340,46
Restes à réaliser			29 293,00	1 258,00	29 293,00	1 258,00
TOTAUX CUMULES		1 119 359,14	29 293,00	7 239,32	29 293,00	1 126 598,46
RESULTATS DEFINITIFS		1 119 359,14	22 053,68			1 097 305,46

➤ La section d'exploitation :

Les recettes se sont élevées à 224 247,33 €.

Elles proviennent principalement de :

-la surtaxe assainissement pour 146 475,48 €. Cette recette est en légère hausse du fait d'une consommation d'eau plus importante cette année (113 306 m³ contre 106 373 m³ en 2018).

-la prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau, pour 33 468,06 € contre 14 941,00 € en 2018. La nouvelle station d'épuration étant opérationnelle, le système épuratoire est quasiment optimal maintenant ce qui permet à la commune de percevoir une prime plus importante.

-la participation pour le financement de l'assainissement collectif (4 branchements), pour 4 280 €.

-le remboursement de la part intérêts d'un emprunt contracté pour les 3 communes associées au projet de réhabilitation de la STEP : 6 459,28 €

Le reste des recettes d'exploitation provient d'opérations budgétaires (amortissements pour 33 564,51 €).

Les dépenses se sont élevées à 74 105,83 €.

La gestion de la station d'épuration et du réseau d'assainissement des eaux usées ayant été déléguée à la société VEOLIA EAU par affermage, le principal poste de dépense en section d'exploitation est le remboursement des intérêts des emprunts en cours qui a été de 16 967,06 € en 2019 (- 531,23 € d'intérêts courus non échus).

S'ajoutent à cela 792,00 € de frais de dératissage ainsi que 56 878,00 € d'opérations d'ordre budgétaire (amortissements).

➤ **La section d'investissement**

Sur l'exercice 2019, 119 658,89 € de dépenses et 481 076,87 € de recettes ont été réalisées au titre du chantier de réhabilitation de la station d'épuration.

Les recettes se décomposent comme suit :

- subventions de l'Agence de l'Eau : 146 522,00 €
- avance de l'Agence de l'Eau : 65 274,00 €
- subventions du Département : 257 467,89 €
- remboursement de la part en capital d'un emprunt contracté pour les 3 communes associées au projet : 11 812,98 €

69 980,15 € ont également été dépensés au titre du remboursement de la part en capital des emprunts et avances.

Des opérations d'ordre budgétaire et de régularisation ont par ailleurs été réalisées à hauteur de 33 564,51 € en dépenses et 132 535,72 € en recettes.

➤ **Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation**

Section d'exploitation :

- Recettes d'exploitation : 224 247,33 €
- Dépenses d'exploitation : 74 105,83 €

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 223 203,55 €
- Dépenses d'investissement : 613 612,59 €

Principaux ratios

a) *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 4 €

b) *Produit des impositions directes/population* : /

c) *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 52 €

d) *Etat de la dette*

Encours total des dettes bancaires au 31 décembre 2019 : 1 565 953,06 €

Soit une dette par habitant de : 673 €

Annuités 2019 en capital des dettes bancaires : 36 539,44 € (+ 33 440,71 € d'annuité d'avances de l'Agence de l'Eau)

Nouveaux emprunts contractés en 2019 : / €

Nouvelles avances versées par l'Agence de l'Eau en 2019 : / 65 274 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Luneray, le 3 mars 2020



Le Maire,
Martial HAUGUEL